ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du premier degré

Le Directeur académique des services de
l'Education Nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er
degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'Education
nationale du département du Bas-Rhin

Bureau de la Formation continue
Affaire suivie par :
Peggy KREMPP-ARCHER
PKA/11-2025/299
Tél. 03 88 45 92 44
Mél : peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt noire
67000 STRASBOURG

Strasbourg, le 19 novembre 2025,

OBJET : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive) – Année scolaire 2026-2027

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans l'académie de Strasbourg durant l'année scolaire 2026-2027 pour les enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Cette certification permet d'enseigner en Ulis, en Unités d'Enseignement, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle, en SEGPA, en EREA, en milieu hospitalier, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, vous sera présentée lors d'une réunion d'information le :

Mercredi 10 décembre 2025
à 14 heures
Par visioconférence :
https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b3865ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Le dossier d'inscription est joint à la présente circulaire.

ATTENTION : L'ensemble du dossier devra parvenir pour avis à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription impérativement pour **le 6 janvier 2026**. L'IEN le transmettra complété au bureau de la formation continue pour le **21 janvier 2026, délai de rigueur.**

Les entretiens se dérouleront le mercredi 4 février 2026.

Pour le Directeur académique et par délégation,
L'adjointe au directeur académique chargée du premier degré

Marie Rogler